

20 juil 2011 -12:55

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2011

## Sécurité sociale

### Exonération éventuelle en cas de sanction

#### Exonération éventuelle en cas de sanction

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui fixe les conditions dans lesquelles l'ONSS peut accorder à l'employeur l'exonération à 50 % ou 100 % de la sanction spécifique qui s'applique lorsqu'un employeur déclare tardivement ou a omis de déclarer la mise à disposition à son travailleur d'un véhicule de société ou la réduction de l'indemnité forfaitaire.

Les conditions d'exonération suivent les mêmes principes que ceux existant pour une demande d'exonération pour rentrée tardive de déclaration ou une absence de déclaration.

La possibilité d'exonération à 50% lors de circonstances exceptionnelles se fait par une demande motivée à l'ONSS. Dans ces cas, le Comité de gestion a délégué la compétence de décider à l'administration de l'ONSS.

La possibilité d'exonération à 100% pour des circonstances impérieuses d'équité se fait par une demande motivée adressée à l'ONSS. Dans ce cas, le Comité de gestion décide d'accorder ou non l'exonération à l'unanimité.

(\*) modifiant l'article 55 de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>